



Tarif 2008

Mise à jour Motion control

MagRes Hermetic

EcoSpin



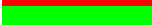
MDRM 360 °

Motion Control

Sensor Solutions
Vision Technologies

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Conditions	3
Capteurs Magnétiques	
EcoSpin	4
MDRM - MDFM	5
Codeurs Absolus	
Codeur Hermetic	6
Conditions générales de ventes	7

	Nouveautés
	prix en hausse
	Prix revu à la baisse

Conditions générales Codeurs

Production express d'un codeur (hors Transport 48 Heures) Hors transport	€115,00 Net
---	--------------------

Longueur de câble supplémentaire			
longueur de câble supplémentaire (codeur incrémental)	(par lot minimum de 10 p.)	Par mètre	€4.30
longueur de câble supplémentaire (codeur absolu)	(par lot minimum de 10 p.)	Par mètre	€8.00
Coût additionnel pour faible quantité	1 pièce		€70.00
	2 ... 9 pièces	Par pièce	€30.00

Retour pour expertise			
Cout d'expertise hors garantie			
Déduit du montant de la réparation si le devis est accepté			
	Codeur incrémental		€37.00
	Codeur absolu		€70.00

Capteurs Magnétiques EcoSpin

Art.Code	Description	Prix €
Kit EcoSpin avec anneau magnétique		
MEFK 10G24/xxxxAXPA022	Anneau diamètre 30.5 mm interieur 22 mm	102.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB048	Anneau diamètre 56 mm interieur 47.8 mm	102.00
Kit EcoSpin avec rotor magnétique		
MEFK 10G24/xxxxAXPA006	rotor diamètre 30.5 mm interieur 6 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPA008	rotor diamètre 30.5 mm interieur 8 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPA012	rotor diamètre 30.5 mm interieur 12 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPA5Z8	rotor diamètre 30.5 mm interieur 5/8 inch	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPA020	rotor diamètre 30.5 mm interieur 20 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB006	rotor diamètre 56 mm interieur 6 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB008	rotor diamètre 56 mm interieur 8 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB012	rotor diamètre 56 mm interieur 12 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB5Z8	rotor diamètre 56 mm interieur 5/8 inch	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB020	rotor diamètre 56 mm interieur 20 mm	111.00
MEFK 10G24/xxxxAXPB1Z0	rotor diamètre 56 mm interieur 1 inch	111.00
Accessoire 163868	Equette de montage MxFK 10	8.50

MDRM 18 / MDFM 20 avec plage 270° et 360°

Art.Code	Référence	Description	Sortie	Plage	Résolution	Prix €
166031	MDRM 18U9504/A360	5 V	0..5 V	360°	8 bit	92.00
166030	MDRM 18U9504/S14A360	5 V	0..5 V	360°	8 bit	99.00
163170	MDRM 18I9524/A270	15...30 V	4..20 mA	270°	8 bit	99.00
166029	MDRM 18I9524/S14A270	15...30 V	4..20 mA	270°	8 bit	105.00
162323	MDFM 20U9404/A360	5 V	0..5 V	360°	8 bit	102.00
166026	MDFM 20U9404/KS35A360	5 V	0..5 V	360°	8 bit	108.00
166028	MDFM 20I9424/A270	15...30 V	4..20 mA	270°	8 bit	99.00
166027	MDFM 20I9424/KS35A270	15...30 V	4..20 mA	270°	8 bit	115.00
166033	MDRM 18U9505/C360	5 V	0..5 V	360°	12 bit	138.00
166032	MDRM 18U9505/S14C360	5 V	0..5 V	360°	12 bit	145.00
166036	MDRM 18I9524/C270	15...30 V	4..20 mA	270°	12 bit	144.00
166035	MDRM 18I9524/S14C270	15...30 V	4..20 mA	270°	12 bit	151.00
166023	MDFM 20U9405/C360	5 V	0..5 V	360°	12 bit	148.00
166034	MDFM 20U9405/KS35C360	5 V	0..5 V	360°	12 bit	154.00
166038	MDFM 20I9424/C270	15...30 V	4..20 mA	270°	12 bit	154.00
166037	MDFM 20I9424/KS35C270	15...30 V	4..20 mA	270°	12 bit	160.00
Accessoires						
123344	Rotor					15.00
119521	aimant					6.00

Codeur absolu Multi tours MagRes Hermetique

Référence													Description	Tarif €	Poids [g]
B	M	x	x	xx	x	x	x	xx	x	xx/xx	xx	x	Codeur Absolu magnétique	677.00	800
B													Codeur Baumer	✓✓	
	M												Principe Magnétique	✓✓	
		M											Multi tours	✓✓	
			V										Axe sortant	✓✓	
				58									Boîtier diamètre 58	✓✓	
					K								Flasque de centrage	✓✓	
						1							Temperature -40 ... 85°C	✓✓	
							G						Code Gray (SSI uniquement)	✓✓	
							N						Code binaire naturel (SSI et tout bus de terrain)	✓✓	
								05					5 VDC (uniquement version SSI)	✓✓	
								24					10 ... 30 VDC (SSI et tout bus de terrain)	✓✓	
									C				SSI	✓✓	
								24	P				Profibus-DP intégré	308.00	
								24	B				CANopen intégré	185.00	
									C	12/13			25-Bit multi tours SSI	✓✓	
								24	P	13/16			29-Bit multi tours Profibus-DP	✓✓	
								24	B	12/18			30-Bit multi tours CANopen	✓✓	
											H0		Axe 10mm / IP68 et IP 69K	✓✓	
									C		5		Câble 2m avec presse étoupe IP 68 et IP 69K	✓✓	
									C		N		M12 connecteur radial	✓✓	
								24	P		P		3 x M12 pour Bus-IN, Bus-Out, alimentation	✓✓	
								24	B		M		2 x M12 pour Bus-IN, Bus-OUT	✓✓	
													147362 CD-ROM avec GSD-/ EDS-/ XML et manuels	24.50	

Légende

Gras Types Préférentiels

- o.r. Sur demande
- n.a. Non disponible actuellement
- ✓✓ Disponible sans supplément de prix

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. - GENERALITES

- A.1 - Le vendeur désigné, est la Société Baumer SAS, ayant son siège à FILLINGES.
- Les représentants ou préposés du vendeur n'ont pas le pouvoir d'engager ce dernier sauf confirmation écrite du vendeur.
- A.2 - L'acheteur désigne toute personne physique ou morale traitant avec le vendeur et impliquant l'acceptation des présentes conditions à l'exclusion de toute autre.
- De ce fait aucune clause contraire ne peut être opposée au vendeur s'il ne l'a pas formellement acceptée.
- A.3 - Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarif sont donnés à titre indicatif. Les caractéristiques et performances étant constamment perfectionnées, le vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications de disposition, de forme, de dimensions ou de matières à ces marchandises.

II. - CONTRATS

1/ COMMANDES

- A.4 - La commande constitue une promesse écrite irrévocable d'achat par l'acheteur qui ne peut la transférer sans l'accord écrit du vendeur.
- Le vendeur se réserve le droit de réclamer un acompte à la commande.
- A.5 - Seule l'acceptation de la commande établie par le vendeur fait foi. Toute réclamation devra parvenir au vendeur dans les huit jours pour être prise en considération. Elle est donnée en considération de la situation juridique et financière de l'acheteur au moment de l'acceptation.
- Toute modification postérieure à cette promesse d'achat irrévocable est susceptible de compromettre le respect des engagements pris, constitue, indépendamment des dommages-intérêts que le vendeur peut être fondé à réclamer une cause contractuelle de résolution de plein droit du contrat de vente et/ou d'exigibilité immédiate de toutes sommes dues par l'acheteur.

2/ PRIX

- A.6 - Les marchandises sont facturées au prix du tarif en vigueur à la date de confirmation de commande. Toutefois, si la livraison intervient plus de trois mois après cette confirmation, le vendeur est en droit de réclamer le prix du tarif en vigueur à la livraison.
- Le montage, le raccordement et la mise en service ne sont jamais compris dans les prix.
- A.7 - Les prix s'entendent hors taxe, port et emballage en sus. Ils sont établis pour les matériels en provenance d'autres pays que la France suivant les cours de change à la date d'établissement du tarif et selon les droits de douane en vigueur.
- Les prix sont sujets à révision si l'un ou plusieurs de ces éléments venaient à être modifiés ainsi qu'en cas de hausse de prix des fournisseurs.

3/ FACTURATION

- A.8 - Toute livraison sollicitée par l'acheteur d'un montant inférieur à 150 € fera l'objet d'un supplément de facturation forfaitaire de 23 € pour frais. Ces frais sont évités si la marchandise est payée comptant à l'enlèvement ou envoyée contre remboursement.

4/ ANNULATION

- A.9 - Le client est fondamentalement lié à sa commande. Si l'acheteur se trouve dans l'obligation de résilier son engagement, il est redevable au vendeur des frais déjà engagés, ainsi que la commission de frais administratifs et de vente et du manque à gagner. Le manque à gagner est d'au moins 25 %. Une perte plus importante doit être mise en évidence.
- A.10 - En cas de versement d'un acompte, le vendeur se réserve le droit de renoncer à la commande. L'acheteur ne peut renoncer à sa commande, même en abandonnant l'acompte versé par lui.
- Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à annulation ou à une résiliation de commande. Aucun dommages-intérêts ne sera dû en l'absence de stipulation de pénalités de retard.

III. - PAIEMENT

- A.12 - Le paiement est exigible, sauf situation spéciale, 30 jours après livraison.
- En cas de paiement par effets de commerce (lettres de change, billets à ordre ou chèques) les frais d'escompte, de timbres et d'encaissement sont supportés par l'acheteur.
 - Le paiement n'est considéré comme effectif que lorsque le vendeur est crédité en Francs français à son siège.
 - Pour la première affaire : un paiement comptant est exigé, soit par chèque avant l'expédition de la marchandise, soit par un envoi contre remboursement.
- A.13 - En cas de retard ou défaut de paiement : Dès le 1er jour, la totalité des sommes dues devient immédiatement productive d'intérêts au taux maximum autorisé par la loi en vigueur.

IV. - TRANSPORT

1/ LIVRAISON

- A.14 - La livraison est effectuée, soit par remise directe à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par le transporteur désigné par l'acheteur, ou à défaut de cette désignation, par le vendeur.
- A.15 - Les marchandises sont au nom et voyagent aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire les réserves d'usage auprès du transporteur.
- Des livraisons partielles sont possibles.
- A.16 - Toutes réclamations pour défauts apparents doivent être notifiées au transporteur lors de la livraison, et adressées au vendeur le jour même de la livraison.

2/ RETOUR

- A.17 - Aucun retour de marchandises n'est accepté, sauf accord préalable écrit par le vendeur.
- Aucune marchandise non retournée sous emballage d'origine n'est prise en compte, les frais de transport, de contrôle, de remise aux normes et de réintégration seront supportés par l'acheteur.

V. - GARANTIE

- A.18 - La durée de garantie est de un an à compter de la date d'envoi des marchandises selon A.14. Dans tous les cas, cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement pur et simple selon décision du vendeur de la marchandise ou de la pièce reconnue défectueuse et exclut la réparation des dommages causés aux personnes ou à d'autres objets qui ne sont pas de notre fourniture.
- A.19 - Cette garantie ne s'étend pas aux conséquences dues à l'usure des pièces, aux négligences ou à une mauvaise utilisation du matériel.
- La modification ou le remplacement des pièces est effectué dans nos seuls ateliers et ne peut pas avoir pour effet de prolonger le délai de garantie.

VI. - RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au parfait paiement intégral du prix qui seul opère le transfert de propriété.

Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à dater de leur encaissement effectif.

L'acheteur devient responsable des marchandises dès leur livraison ou dès la prise en charge des marchandises par le transporteur. Il s'engage, en conséquence, à souscrire une assurance auprès d'une compagnie de son choix contre tous les risques de perte, vol et destruction de marchandises et contre tous les risques qu'elles peuvent occasionner dès leur livraison.

L'acheteur s'engage à porter les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété dans un compte distinct de son bilan.

En cas de résolution de plein droit de la vente, les marchandises doivent être restituées par l'acheteur à ses frais et risques. En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Commerce.

L'acheteur aura le droit de vendre à ses clients, dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, le matériel acheté sous réserve de propriété.

L'acheteur s'engage, dans ce cas là, à informer son client de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve le vendeur de revendiquer entre ses mains, soit les marchandises, soit le prix, en vertu de l'article 65 de la loi du 13 juillet 1967, modifiée par la loi du 12 mai 1980.

VII. - JURIDICTION

- A.21 - Pour tous litiges, le Tribunal de THONON sera seul compétent.